

	GUIDE D'ANALYSE ET DE PREVENTION DES COMPORTEMENTS PROBLEMES			
	Destinataires : l'ensemble des professionnels			
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Relecteur : Commission Bonnes Pratiques	Approbateur :	Date d'application : Version : A

DEFINITION DES COMPORTEMENTS PROBLEMES

Définition issue des recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM (2017) : « *Les comportements problèmes sont définis comme des comportements d'une intensité, fréquence ou durée telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité* »

Les comportements problèmes peuvent se manifester ainsi :

- Troubles d'ordre alimentaire,
- Automutilation, hétéro agressivité,
- Conduites sociales inadaptées (cri, fugue, instabilité motrice, comportement oppositionnel, désinhibition),
- Destruction de matériel,
- Autostimulation faisant obstacle à la socialisation,
- Retrait, isolement.

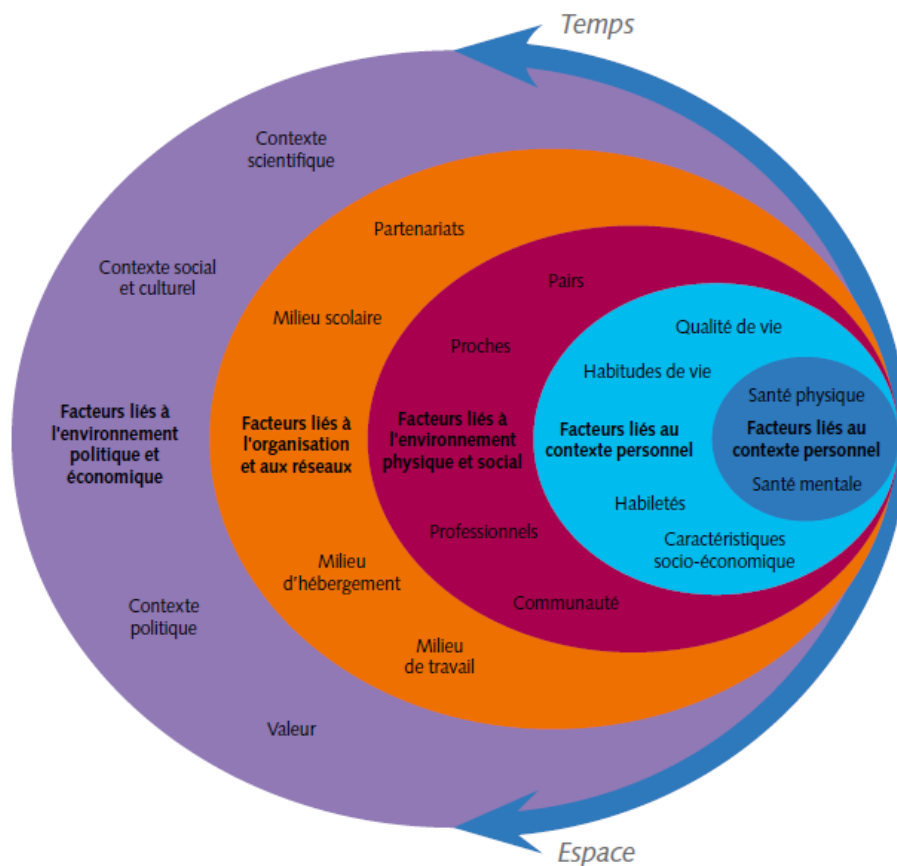
INTERACTION ENTRE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE ET SON ENVIRONNEMENT

Les « comportements-problèmes » s'analysent à partir du **modèle écologique**, afin de tenir compte de l'interaction entre les facteurs suivants :

- **les facteurs personnels** (caractéristiques biologiques et génétiques : âge, sexe, origine ethnique ; compétences personnelles et sociales ; habitudes de vie et comportements ; caractéristiques socio-économiques, etc.)
- **les facteurs environnementaux** qui se définissent par les relations sociales et familiales, les contextes professionnels, éducatifs, les modes d'habitat, les normes et les lois de la société française, etc.

Selon le contexte, ces facteurs peuvent être des facteurs de risques (des obstacles potentiels) empêchant la participation de la personne ou des facteurs de protection favorisant cette même participation.

Ainsi cela suppose de ne plus se focaliser sur la personne et/ou la forme du comportement ni sur la pathologie ou le handicap mais **d'envisager le « comportement-problème » dans l'interaction/interrelation entre l'individu et son environnement.**



TRAITER LES COMPORTEMENTS PROBLEMES ET PREVENIR LEUR APPARITION OU LEUR AGGRAVATION

1- QUAND la cellule de traitement et de prévention des comportements problèmes se réunit-elle ?

- ⇒ Dès qu'un comportement problème a entraîné un accident du travail avec arrêt chez un professionnel, ou qu'il a entraîné une blessure sur l'usager lui-même ou une autre personne accompagnée ;
- ⇒ Sur convocation du chef de service suite à des récurrences observées et partagées lors de réunions d'équipe ;
- ⇒ Sur sollicitation de l'équipe de professionnels si elle rencontre des difficultés.

La commission se réunit dans les 10 jours suite à la connaissance de la situation.

2- QUI se réunit en cellule de traitement et de prévention des comportements problèmes

Le chef de service compose la cellule. Selon la situation il convoque : (au minimum les personnes soulignées):

- ⇒ Le réfèrent de la personne accompagnée ;
- ⇒ 1 autre membre de l'équipe (éducatif, pédagogique, surveillant de nuit, autre...)

- ⇒ 1 chef de service ;
- ⇒ 1 autre membre de la direction (celui-ci peut être interne ou non à l'établissement) ;
- ⇒ 1 membre de l'équipe soignante (médecin ou psychologue ou psychomotricien...) ;
- ⇒ 1 responsable légal si besoin.

Le chef de service informe sa direction de la mise en place de cette cellule, ainsi que la Responsable Qualité Sécurité Environnement.

3- QUELLES actions mène la cellule de traitement et de prévention des comportements problématiques

Chacun des membres de la cellule prépare la réunion en amont en renseignant le formulaire ci-après afin de :

- ⇒ Identifier la situation et décrire le comportement problème ;
- ⇒ Repérer quelle était la fonction du comportement ;
- ⇒ Identifier les facteurs de risque.

Pendant la réunion, les membres de la cellule échangent sur ce travail préliminaire et confrontent leurs points de vue.

La cellule établit un plan d'action, en s'inspirant notamment des facteurs de protection liés aux facteurs de risques identifiés.

Le nombre d'actions doit être limité afin de pouvoir évaluer leurs effets sur le comportement problème.

La cellule détermine des indicateurs mesurables afin d'évaluer l'effet des actions mises en place sur le comportement problème.

Une date d'évaluation du plan d'action est fixée en cellule. Elle se réunira uniquement si les troubles sont toujours présents pour ajuster le plan d'action.

4- COMMENT le plan d'action est-il partagé ?

Le plan d'action est communiqué aux équipes lors des réunions d'unité et notifié dans le dossier IMAGO de l'utilisateur, dans le volet Pluridisciplinaire / Séance

Pluridisciplinaire
Séances
Documents

Le type de séance est choisi parmi le menu déroulant : « Cellule de traitement et de prévention des comportements problématiques »

Le plan d'action peut directement être renseigné dans le cadre « CR transmis », puis transmis sur le journal de bord de l'établissement en cliquant sur « Transmettre au journal de bord ». **Puis enregistrer.**

Séance pluridisciplinaire

Date de séance : 13/09/2022 16:41

Type de séance : Sélectionnez...

Professionnels :

Participants : Cellule de traitement et de prévention des comportements problèmes

Observations :

Séance

Cellule inter-disciplinaire de réflexion (CIR) / suivi de CIR

Réunion exceptionnelle

Synthèse

Compte rendu de décision des réunions d'unité

CR transmis :

Document(s) joint(s) :

Ajouter un document

Transmettre au journal de bord

Le formulaire ou tout autre document lié au déroulement de la cellule est à intégrer dans le volet Pluridisciplinaire / Documents, en choisissant le type de document dans le menu déroulant « Cellule de traitement et de prévention des comportements problèmes ».

5- COMMENT le plan d'action est-il évalué ?

L'évolution des troubles est observée par l'équipe de professionnels pendant l'accompagnement de la personne accueillie, puis partagée en réunion d'unité.

S'il est constaté que les comportements problèmes ont cessé, alors la cellule de traitement et de prévention des comportements problème ne se réunit pas.

Si les troubles sont toujours présents la cellule se réunit à la date prévue pour évaluer si certaines actions mises en place ont eu un effet et ajuster le plan d'action.

6- PAR QUELS MOYENS la cellule de traitement et de prévention des comportement problème se réunit-elle ?

La cellule peut se réunir par tout moyen, en présentiel ou en visio-conférence afin de faciliter son organisation.

RETOUR D'EXPERIENCE

Afin d'affiner la procédure de traitement et de prévention des comportements problèmes, un bilan quantitatif et qualitatif sera dressé à chaque commission Bonnes Pratiques.

FORMULAIRE DE TRAITEMENT ET DE PREVENTION DES COMPORTEMENTS PROBLEMES

NOM, Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

1- **Décrire la situation** (que s'est-il passé, qui était présent, quel est le contexte...)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2- **Quel est le comportement problème** (décrire par un verbe d'action avec des éléments observables et mesurables, sans jugement de valeur)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3- **Quels sont les antécédents** (qu'est ce qui pourrait avoir déclenché le comportement problème ?)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4- **Identifier les facteurs de risque et les facteurs de protection** (tableau ci-dessous)

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
PHYSIQUE, COGNITIF, MENTAL	☐ Douleurs physiques ou psychologiques. Dépression. ☐ Difficultés de communication (support). ☐ Déficiences/Particularités sensorielles (vue, ouïe, parole, équilibre etc.) ☐ Troubles du sommeil. ☐ Effets secondaires des médicaments/traitements inappropriés ou absents. ☐ Troubles alimentaires ☐ Fatigabilité lié à la compensation du handicap	☐ Se doter d'outils adaptés pour réaliser les évaluations. ☐ Réaliser des bilans somatiques réguliers et des traitements. ☐ Réaliser une évaluation du fonctionnement de la personne : compétences et habilités. ☐ Reconnaître, évaluer et prendre en compte l'expression de la douleur. ☐ Évaluer et prendre en compte les particularités sensorielles : DUNN et COMVOOR.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
--	---	--	--

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
QUALITE DE VIE, HABITUDES DE VIE	☐ Manque de motivation et d'intérêt. ☐ Difficultés d'apprentissage, troubles de l'attention et du comportement. ☐ Sentiment d'incompétence, faible estime de soi. Manque de reconnaissance du handicap. ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Respecter les droits ☐ Connaître et reconnaître la personnalité/singularité/les droits de la personne ☐ Permettre à la personne et l'encourager à : - développer ses habiletés sociales - choisir (opportunité et accessibilité/autodétermination) et prendre des décisions afin de favoriser l'estime de soi. - avoir des habitudes de vie saines. - avoir une bonne hygiène de vie (le sport, les loisirs, etc.) - apprendre.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL : LES PAIRS	☐ Réseau de pairs absent. ☐ Raillerie, bousculade, hostilité. Stigmatisation, exclusion. Conflits. ☐ Rupture d'une relation sentimentale. ☐ Événements déstabilisants et traumatisants (départ, décès, absence d'un pair). ☐ Abus et violence ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Favoriser le maintien et le développement de relations amicales pour permettre à la personne d'avoir des amis sur qui compter en période de stress. ☐ Garder le contact avec les structures antérieures si la personne le souhaite et maintenir les relations amicales. ☐ Soutenir des activités de mobilisation et de concertation. ☐ Maintenir le dialogue ouvert pour permettre à la personne d'exprimer ses difficultés.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL : LES PROFESSIONNELS	☐ Relations professionnels / personnes accompagnées difficiles. ☐ Manque de soutien et de valorisation de la part des professionnels. Disponibilité du personnel insuffisante dans les moments difficiles. Difficulté à faire confiance à la personne. ☐ Relais ou manque de relais d'équipe ☐ Absentéisme, suspension, mouvement de personnel. ☐ Relation éducative trop fondée sur la relation affective, sans poser la question de la distance (de la limite). ☐ Attitudes, représentations face au handicap. ☐ Pratiques, compétences des professionnels. ☐ Engagement, motivation des professionnels. Épuisement professionnel. ☐ Existence de harcèlements famille/équipe ou inversement équipe/famille. ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Proposer différentes modalités de soutien aux équipes. ☐ Organiser les relais entre les professionnels. ☐ Développer le sentiment d'appartenance des professionnels. ☐ Mener une réflexion sur l'articulation entre les professionnels et les proches. ☐ Clarifier avec la personne le rôle, la place des proches. ☐ Mener une réflexion sur les postures et les représentations des professionnels. ☐ Favoriser les échanges de pratiques.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL :	☐ Formes inappropriées de soutien; intensité inadaptée du soutien; fluctuation du soutien de la part des proches. Coupure et désengagement. personnel/ relationnel des proches.	☐ Maintenir un dialogue ouvert et reconnaître l'expertise de la famille. ☐ Favoriser l'accès des proches à une association représentant les familles, des ressources extérieures.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

LES PROCHES	☐ Problème de communication proches-personne accompagnée. ☐ Fatigue des proches liée à une surcharge de travail ou d'activités, ou à un manque de répit. Peu de soutien affectif, isolement social des proches. ☐ Evènements déstabilisants (Déménagements fréquents, séparation), traumatisants (Négligence, abus, violence.) ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Favoriser l'engagement de l'entourage dans l'accompagnement de la personne (transmission d'informations, visites, appel, participation au PP). ☐ Favoriser l'accès à des formations pour la famille. ☐ Permettre à la personne d'entretenir et de favoriser une relation positive avec son entourage ☐ Mener une réflexion sur les postures et les représentations des proches ☐ Encourager les proches à s'informer sur les choix d'avenir de la personne handicapée. ☐ Associer les proches lors de période de stress et permettre à la personne de bénéficier d'un soutien émotif de la part de ses proches.		
--------------------	--	--	--	--

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
LIES A L'ORGANISATION (EX. : EN ETABLISSEMENT)	☐ Structure et organisation de l'établissement inadéquates (Mécanismes d'encadrement mal définis, Absence de définition des postes et des profils de poste, Pas de protection du personnel contre les atteintes extérieures, Pas de modalités d'accompagnement prévues pour l'intégration des nouveaux professionnels) ☐ Manque d'activités adaptées ☐ Manque de support pour les professionnels ☐ Problème de communication LSF	☐ Identifier les besoins des personnes accompagnées ☐ Définir dans le projet d'établissement les réponses apportées ☐ Proposer des activités diversifiées et adaptées (sportives ou artistiques) ☐ Organiser des formations des professionnels ciblées (notamment en communication) ☐ Mettre en place une démarche éthique pour installer un climat harmonieux ☐ Mettre en place des outils de partage d'informations (transmission, analyse des pratique, réunion d'équipe...)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	☐ Climat de l'établissement difficile ☐ Manque d'information des personnels sur la responsabilité professionnelle en général ☐ Absence de temps organisé pour les concertations et les mises en commun d'éléments relatifs à l'accompagnement ☐ Règles de vie non écrites et/ou non affichées, Absence de débats ou de moments d'explication relatifs aux règles de vie. Pas d'information sur les droits ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Définir et formaliser les procédures nécessaires à l'accompagnement ☐ Evaluer les ESMS		
--	---	---	--	--

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL : LA COMMUNAUTE	☐ Peu de valorisation par la communauté. ☐ Accès difficile aux services de santé et services sociaux ainsi qu'aux services de la communauté (transport scolaire, services). ☐ Peu de concertation entre les services de la communauté. ☐ Peu ou pas d'accès aux ressources culturelles et de loisirs organisés. ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Travailler sur les représentations des personnes. ☐ Sensibiliser au handicap. ☐ Favoriser l'accès à des services professionnels et à des ressources communautaires. ☐ Encourager la participation à des loisirs organisés et supervisés.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
ESPACE ET MATERIEL	☐ Accès difficile à des établissements. ☐ Densité trop importante/promiscuité.	☐ Structurer l'espace et le temps.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	☐ Bruit excessif. ☐ Décoration agressive. ☐ Environnement trop contraignant (architecture, etc.) ☐ Manque d'intimité. ☐ Manque de confort. ☐ Délai trop long ou absence de réparation des objets ou biens dégradés. Pas de politique d'entretien et de Rénovation. ☐ Véhicules mal adaptés et sans confort. ☐ Caractéristiques physiques du milieu inapproprié aux caractéristiques, intérêts et styles de vie de la personne. ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Permettre aux personnes accompagnées de personnaliser leur espace. ☐ Réserver un espace suffisant pour permettre l'intimité et le retrait, défouloir, apaisement. ☐ Sécuriser les espaces en lien avec les caractéristiques et les besoins évolutifs de la personne.		
--	--	---	--	--

	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	INDICATEURS
RESEAUX	☐ Absence de liens avec les professionnels ayant suivi l'usager avant son admission. ☐ Absence de liens avec les professionnels pendant la durée de l'accompagnement (IDE libéraux, CHU...) ☐ Transition d'un établissement à l'autre difficile. ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐ Identifier des partenaires sur le territoire, organiser le partenariat. ☐ Sensibiliser les partenaires et développer des modalités d'interventions adaptées. ☐ Anticiper les transitions d'un établissement à un autre.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5- Quelle est la conséquence du comportement problème

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6- Décrire la fonction du comportement problème

- ☐ Obtenir de l'attention. L'attention peut se définir en termes élogieux vis-à-vis de la personne ou sous la forme de réprimande,
- ☐ Eviter ou échapper à une tâche ou une activité, une consigne, une relation : on retire la conséquence, on permet à la personne de ne pas réaliser ce qui lui est demandé,
- ☐ Obtenir quelque chose de quelqu'un : nourriture, objet....
- ☐ Se procurer des stimulations sensorielles : olfactif, auditif, visuel, corporel... Cette fonction ne nécessite pas la présence/médiation d'une autre personne.

Détailler :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7- Déterminer un plan d'action et des indicateurs mesurables (tableau ci-dessus)